

DA 527 - 14.09

**CRÉDIT POUR LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DU CHEMIN D'ACCÈS AU  
51 ROUTE DU BOIS-DES-FRÈRES AINSI QUE LA CRÉATION DE SON PROLONGEMENT  
AU PARKING DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE DU LIGNON**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La hauteur du passage sous le parking du Lignon limite l'accès aux véhicules dont la hauteur dépasse 3,50m.

De ce fait, depuis de nombreuses années, les véhicules de livraison communaux et privés dépassant cette limite font le détour par la ferme du Lignon (propriété de M. Claude-André MEYER) et débouchent sur le parking des enseignants de l'école.



Aujourd'hui, la ferme a été rénovée, des chambres d'hôtes et des salles de banquets ont été aménagées. La cour par où transitaient les camions a été pavée et des dalles en pierre servent de couverture aux caniveaux d'évacuation des eaux de pluie. Malgré que le passage (à bien plaisir) des véhicules de livraison se rendant à la salle des fêtes soit encore toléré, le risque est grand que le transit des poids lourds défonce cette structure.



Crédit pour le renforcement de la structure du chemin d'accès au 51 route du Bois-des-Frères ainsi que la création de son prolongement au parking des enseignants de l'école du Lignon

La Ville de Vernier est au bénéfice d'une servitude de passage à pied et pour véhicules légers (en rouge) pour donner uniquement accès à la bâtisse d'Ivernois, qui accueille le Conservatoire de musique et diverses associations de notre ville. Cette servitude traverse la parcelle No 2338, dont M. Claude-André MEYER est le propriétaire. Les propriétaires de la parcelle No 829, sise 51 route du Bois-des-Frères, bénéficient également de cette même servitude permettant l'accès à leur propriété. Dans le prolongement de cet accès, nous voulons créer un chemin (en jaune) pouvant supporter le trafic lourd (occasionnel) débouchant sur le parking des enseignants, mais empruntant notre parcelle No 830.

De ce fait, nous ne serons plus au bénéfice d'un passage à bien plaie au travers de la ferme et le risque de détériorer la cour intérieure est éliminé.

De plus, les grands camions du SIS, qui aujourd'hui ne peuvent pas passer sous le passage limité à 3,50m, pourront avoir un accès plus rapide et plus aisé au groupe scolaire et à toute la cité du Lignon. En ce sens, ce réaménagement répond à la motion M 051 B – 04.12 « Sécurité civile : accessibilité des immeubles 1 à 53 avenue du Lignon en cas d'incident majeur » puisqu'il permet d'accroître la rapidité d'intervention des véhicules de secours si l'accès à la cité du Lignon devait être bloqué en raison d'un grave dommage aux immeubles 61 à 63 surplombant la voie principale.



Néanmoins, la structure actuelle du chemin existant, allant de la route du Bois-des-Frères jusqu'en limite de notre parcelle No 830 ne permet pas de supporter le passage des véhicules lourds sans le détériorer, et une reprise de la fondation et du gabarit est nécessaire.

Crédit pour le renforcement de la structure du chemin d'accès au 51 route du Bois-des-Frères ainsi que la création de son prolongement au parking des enseignants de l'école du Lignon



Le chemin d'accès actuel et qui s'arrête à la maison d'Ivernois doit être repris dans sa totalité afin d'assurer le passage de nos véhicules (P.L.)

Le gabarit doit être augmenté légèrement pour répondre aux normes du SIS. Sa fondation doit être augmentée en épaisseur. Nous sommes actuellement en pourparlers pour l'établissement d'une convention avec les autres propriétaires concernés par le projet et une éventuelle prise en charge financière va être demandée.

La construction du nouveau tronçon de chemin qui passera devant la maison d'Ivernois nécessitera que l'on creuse un encaissement sur toute sa surface. Le chemin, qui aura une courbe qui doit permettre la manœuvre de camions semi-remorque et ceux du SIS, est calculé en conséquence.

Son débouché est prévu en face du parking des enseignants, dans le virage du chemin qui mène à la cour de l'école.



L'abattage de deux arbres, de respectivement 60cm et 40cm de diamètre, ainsi que de deux bouquets de moindre importance sera nécessaire. Des plantations en remplacement sont prévues ailleurs sur la parcelle.

**Coût des travaux pour la reprise de la structure du chemin sur la parcelle No 2338**

Installation de chantier	CHF	HT	6'000.00
Démolitions	CHF	HT	8'500.00
Terrassements	CHF	HT	31'850.00
Couches de fondation	CHF	HT	29'000.00
Revêtements bitumineux	CHF	HT	47'000.00
Divers	CHF	HT	8'000.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>		<b>130'350.00</b>

Crédit pour le renforcement de la structure du chemin d'accès au 51 route du Bois-des-Frères ainsi que la création de son prolongement au parking des enseignants de l'école du Lignon

**Coût des travaux pour la création du chemin sur notre parcelle No 830**

Démolitions et abattages	CHF	HT	15'000.00
Plantations	CHF	HT	9'500.00
Terrassements	CHF	HT	27'500.00
Couches de fondation	CHF	HT	45'250.00
Revêtements bitumineux	CHF	HT	1'500.00
Divers	CHF	HT	7'000.00
			<hr/>
Total HT	CHF		105'750.00

**Coût total**

Reprise de la structure du chemin sur la parcelle No 2338	CHF	HT	130'350.00
Création du chemin sur notre parcelle No 830	CHF	HT	105'750.00
			<hr/>
Total HT	CHF	HT	236'100.00
TVA 8% s/CHF 236'100.00	CHF		18'888.00
			<hr/>
<b>TOTAL TTC ARRONDI</b>	<b>CHF</b>	<b>TTC</b>	<b>255'000.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Thierry APOTHELOZ  
Maire

Vernier, le 25 août 2014

**DA 527 - 14.09**

## **Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

### **CRÉDIT POUR LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DU CHEMIN D'ACCÈS AU 51 ROUTE DU BOIS-DES-FRÈRES AINSI QUE LA CRÉATION DE SON PROLONGEMENT AU PARKING DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE DU LIGNON**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'impossibilité aux véhicules d'une hauteur supérieure à 3,50 m d'emprunter le passage sous voie du Lignon pour se rendre tant à la salle des fêtes, qu'à l'école du Lignon ;

vu la nécessité de procéder à une réfection et à un élargissement du cheminement existant à travers la parcelle 2338 propriété de M. C.-A. MEYER, et de prolonger ce chemin sur la parcelle communale 830 afin de permettre non seulement la circulation des véhicules d'une hauteur supérieure à 3,50m se rendant à la salle des fêtes, mais aussi et surtout d'améliorer l'accessibilité des véhicules du SIS ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

### **décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 255'000.-- destiné à procéder à une réfection et à un élargissement du cheminement existant à travers la parcelle 2338 et de prolonger ce chemin sur la parcelle communale 830 afin de permettre non seulement la circulation des véhicules d'une hauteur supérieure à 3,50m se rendant à la salle des fêtes, mais aussi et surtout d'améliorer l'accessibilité des véhicules du SIS ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 255'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 255'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.331 de 2015 à 2034.

